

Effectifs : les effectifs sont donnés au 31/12 de l'année scolaire.

Exemple : année scolaire 2018/2019 =>effectif au 31/12/2018

	Option A		Option B		Option C	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
2018-2019	9	14	14	16	13	---
2019-2020	15	8	7	8	15	11
2020-2021	20	12	13	5	5	15

Taux de réussite aux examens : correspond au nombre d'alternants reçus sur le nombre d'alternants inscrits à l'examen

	Option A	Option B	Option C
2017-2018	89%	91%	---
2018-2019	100%	67%	---
2019-2020	88%	50%	100%
2020-2021	100%	100%	100%

Taux de rupture de contrat : correspond au nombre total de ruptures de contrat par rapport au nombre d'alternants.

Taux d'abandon : correspond à un abandon complet de la formation par l'alternant.

Taux de parcours finalisé : Correspond au nombre d'alternants ayant finalisés leur formation (hors abandon, désistement, exclusion...) rapporté au nombre d'alternants au 31/12.

Année scolaire	Taux de rupture de contrat			Taux d'abandon de la formation			Taux de parcours finalisé		
	Option A	Option B	Option C	Option A	Option B	Option C	Option A	Option B	Option C
2018-2019	14%	25%	---	0%	6,25%	---	100%	93,75%	---
2019-2020	35%	40%	19%	13%	5,8%	7,4%	87%	94,2%	92,6%
2020-2021	22%	22%	0%	3,1%	0%	0%	96,9%	100%	100%

Taux de satisfaction des alternants : sur une échelle de 1 à 10, correspond au pourcentage de réponse supérieure à 7/10.

Année scolaire	Taux de satisfaction		
	Option A	Option B	Option C
2018-2019	100%	77%	---
2019-2020	86%	86%	100%
2020-2021	A venir	A venir	A venir

Taux de poursuite d'étude et d'insertion dans l'emploi après la Terminale :

Promotion	Insertion dans l'emploi à 6 mois	Poursuite d'étude	Autres dont recherche d'emploi	Taux de retour (de réponses)
2019-2020 – option A	50%	33%	17%	86%
2019-2020 – option A	50%	50%	0%	100%
2019-2020 – option A	30%	50%	20%	100%

Suivi entreprise : le CFA de la CCI de Vaucluse accorde une attention particulière au suivi de ses alternants en entreprise. Un livret professionnel accompagne les alternants en entreprise et au CFA. De plus, au minimum une visite annuelle est effectuée en entreprise par un enseignant ou un chargé de relation entreprise. Suivant le contexte sanitaire, ces visites peuvent être réalisées en présentiel et/ou par téléphone.